

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JUIN 2013**

Délibération  
n° 2013.06.103.B

Création d'un pôle  
d'arts plastiques - lot  
n°10 "carrelage" :  
avenant n°2

**LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE TREIZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Mornac - 16600 Mornac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2013**

**Secrétaire de séance** : François NEBOUT

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Denis DOLIMONT, André BONICHON, Guy ETIENNE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.06.103.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS  
CULTURELS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**CREATION D'UN POLE D'ARTS PLASTIQUES - LOT N°10 "CARRELAGE" : AVENANT N°2**

Par délibération n°95 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une école d'arts plastiques au groupement GREENWICH 0013 (mandataire) /SCP FAUVEL – FOUCHE/ CABINET MORELET/ SECBA/TDL/ ADDENDA.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés, mise en place dans le cadre du groupement de commandes entre la ville d'Angoulême et le GrandAngoulême, a attribué le lot n°10 « carrelage », le 4 juillet 2012, à la société GATIER – 15 rue Pierre Loti - 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC, pour un montant de 11 461 € HT.

Par délibération n°21 B du 14 février 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 pour des travaux en plus-value de 135,00 € HT, qui a porté le montant de marché à 11 596 € HT.

Aujourd'hui, suite à la modification des meubles dans l'atelier gravure, il est nécessaire de prévoir un habillage des paillasses en grès émaillé. Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à 2 080,40 € HT.

Le montant de l'avenant en plus value est de 2 080,40 € HT.

Le montant du marché passe de 11 596 € HT à 13 676,40 € HT, soit une augmentation de 19,33 % par rapport au montant initial du marché.

L'avenant ayant une incidence financière supérieure à 5 %, il a été soumis à l'avis de la commission pour les Marchés adaptés du 13 juin 2013.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 4 juin 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°2 au lot n°10 « carrelage » attribué à la société GATIER – 15 rue Pierre Loti - 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC, pour des travaux supplémentaires d'un montant de 2 080,40 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – chapitre 2313 – fonction 312 – opération ORU – AP6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>02 juillet 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>02 juillet 2013</b>